



N° 0744/MEMP/DC/SGM/DEC/SAF/STEC/SA

## COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

### Ouverture du registre d'inscription au CAFCP 2023

(A diffuser tous les jours, du 06 mars au 04 avril 2023)

#### **Le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire,**

Porte à la connaissance des enseignants et enseignantes des écoles maternelles et primaires publiques, désireux de prendre part aux épreuves écrites du concours probatoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique (CAFCP), session **du samedi 19 août 2023**, que le registre des inscriptions audit concours est ouvert dans les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire (D.D.E.M.P) **le 06 mars 2023 à 08 heures** et sera définitivement clôturé **le 04 avril 2023 à 17 heures 30 minutes** précises.

Les centres d'examen prévus à cet effet sont :

- |                                |   |                                     |
|--------------------------------|---|-------------------------------------|
| 1. Département de l'Atacora    | : | <b>EUC Natitingou ;</b>             |
| 2. Département de la Donga     | : | <b>EUC Djougou ;</b>                |
| 3. Département de l'Atlantique | : | <b>EUC Allada ;</b>                 |
| 4. Département du Littoral     | : | <b>EPP Gbégamey-Sud (Cotonou) ;</b> |
| 5. Département du Borgou       | : | <b>EPP Wansirou (Parakou) ;</b>     |
| 6. Département de l'Alibori    | : | <b>EUC Kandi ;</b>                  |
| 7. Département du Mono         | : | <b>EPP Guinkomey (Lokossa) ;</b>    |
| 8. Département du Couffo       | : | <b>EUC Aplahoué ;</b>               |
| 9. Département de l'Ouémé      | : | <b>EUC Porto-Novo ;</b>             |
| 10. Département du Plateau     | : | <b>EUC Pobè ;</b>                   |
| 11. Département du Zou         | : | <b>EUC Abomey ;</b>                 |
| 12. Département des Collines   | : | <b>EUC Dassa-Zoumè</b>              |

#### **I - CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature, les candidats des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité béninoise ;
2. être Fonctionnaire de l'Etat (FE) ;
3. être titulaire du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP), option enseignement maternel ou option enseignement primaire ou d'un diplôme de fin d'études de 3<sup>ème</sup> année de l'Université, option enseignement, reconnu en équivalence du CAP,

4. être reclassé à l'échelle 1 de la catégorie B.
5. être au moins à cinq (5) ans de la date d'admission à la retraite à compter de la date limite de clôture du dépôt des dossiers ;
6. être un bon enseignant et avoir exercé le métier pendant six (6) ans révolus en tant qu'enseignant, Fonctionnaire de l'Etat (FE) ;
7. être un bon enseignant qui n'est pas ou qui n'a pas été sous le coup de sanctions disciplinaires et/ou pénales ;
8. avoir passé au moins trois (3) ans à l'échelle 1 de la catégorie B à la date de clôture de dépôt des dossiers ;
9. être de bonne moralité ;
10. être physiquement apte à exercer la fonction de Conseiller Pédagogique.

## **II – DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature à adresser par voie hiérarchique à la Direction des Examens et Concours comporte les pièces ci-après :

1. Une fiche d'inscription en ligne portant la photo du candidat attestant du paiement en ligne de cinq mille francs (5000F) CFA de droits d'inscription ;
2. un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois à la date de clôture de dépôt des dossiers ;
3. un acte de naissance sécurisé ou une copie conforme certifiée d'acte de naissance ou un extrait d'acte de naissance légalisé ou un jugement supplétif légalisé et un certificat d'individualité s'il y a lieu ;
5. un engagement légalisé d'accepter le poste qui sera offert après la formation;
6. une photocopie légalisée du diplôme ayant servi à la nomination dans le corps des Instituteurs (CAP ou diplôme de fin d'études de 3<sup>ème</sup> année universitaire, option enseignement) ;
7. une copie de l'acte de titularisation ou acte de reversement en Fonctionnaire de l'Etat dans le corps des enseignants de la maternelle ou du primaire ;
8. une copie de l'acte justifiant l'évolution en catégorie B, Echelle 1 (titularisation ou reclassement) ;
9. une attestation de travail justifiant le statut de Fonctionnaire de l'Etat (FE), délivré par la DPAF/MEMP ;
10. un état signalétique des services accomplis à la date de clôture de dépôt des dossiers, visé par le Chef de Région Pédagogique (CRP), le Directeur Technique ou le Directeur Départemental des Enseignements Maternel et Primaire dont relève le candidat ;
11. une fiche confidentielle dans laquelle le Directeur Technique ou le Directeur Départemental des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP) dont relève le candidat donne son avis sur la valeur et les aptitudes de celui-ci ;
12. un certificat de visite et de contre visite médicale d'aptitude datant de moins de trois mois à la date limite de dépôt des dossiers, délivré par un médecin agréé dont le cachet fait foi par la présence du numéro d'inscription dans l'ordre des médecins.

4

②

f

7

2

### III – LES EPREUVES DU CONCOURS

Le concours comporte deux (02) épreuves écrites :

- a) une épreuve de culture générale (dissertation), d'une durée de trois (03) heures, coefficient : 1 ;
- b) une épreuve de Pédagogie à travers un sujet de commentaire composé ou de contraction de texte, d'une durée de trois (03) heures, coefficient : 2.

### IV. NOMBRE DE PLACES

Le nombre de places mises au concours est de cinquante (50).

### V. DEPOT ET TRANSMISSION DES DOSSIERS

Les instituteurs et institutrices intéressés par le présent communiqué sont invités à faire acheminer leurs dossiers, par voie hiérarchique, dans les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP) le **04 avril 2023** au plus tard.

Les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP) acheminent les dossiers de candidature à la Direction des Examens et Concours (DEC) au plus tard le **07 avril 2023 à 17 heures 30 minutes**.

Tout dossier incomplet, non conforme aux exigences du présent communiqué ou parvenu après la date de clôture est systématiquement rejeté.

#### NB :

- Les imprimés des différentes fiches à remplir sont disponibles dans les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire.
- l'inscription en ligne est obligatoire et se fait à partir du Numéro Personnel d'Identification (NPI) par le lien : [https:// : service-public.bj](https://service-public.bj)
- le titre du service sur le portail est : « inscription en ligne des enseignements maternel et primaire »
- la photo d'identité numérique à joindre pour l'inscription en ligne est au format Jpeg avec une taille maximale de vingt (20) kilo octet et nommée ainsi qu'il suit :

Nom du candidat – prénoms du candidat – examen ou concours. Jpeg

Porto-Novo, le 03 mars 2023

Pour Le Ministre et P.O.

Le Secrétaire Général du Ministère,



*[Signature]*  
**Alain Dossou HOUNLEYI.-**

Ampliation

Cabinet/MEMP : .....1 (atcr)